



Contrat de Délégation de Service Public
du réseau de déplacements urbains collectifs et durables

1^{er} avril 2017 – 31 mars 2023

Avenant n°8
12 Décembre 2022

Sommaire

Préambule	4
Article 1 Les impacts généraux de la crise COVID.....	6
Article 2 La perte de recettes liée à la crise sanitaire COVID 19.....	8
Article 3 La compensation des pertes de recettes publicité	8
Article 4 La compensation des pertes de produits des amendes	8
Article 5 La compensation des pertes de produits des services spéciaux	8
Article 6 Synthèse des impacts économiques et financiers de l’Avenant 8.....	8
Article 7 Impacts de l’Avenant 8 sur la contribution financière forfaitaire de l’Autorité Délégante	9
Article 8 L’impact financier sur la contribution financière forfaitaire	10
Article 9 Liste des annexes.....	10
Article 10 Autres clauses contractuelles	10

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté d'Agglomération du Niortais représentée par son Vice-Président, Monsieur Alain LECOINTE agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2022.

Ci-après dénommée « l'Autorité Délégate »

ET

La Société Transdev Niort Agglomération, SAS au capital de 314 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 814 598 785, ayant son siège social 8 rue Paul Sabatier à NIORT (79), représentée par Monsieur Pascal MORGANTI en qualité de Président,

Ci-après dénommée « le Délégateur », d'autre part ;

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Préambule

La Communauté d'Agglomération du Niortais a confié à la Société Transdev Niort Agglomération la gestion du réseau de transport du Niortais par contrat de délégation de service public (ci-après désigné "la DSP") d'une durée de 6 ans à compter du 1^{er} avril 2017.

Le contrat de DSP a été modifié par 5 avenants en date du 25 septembre 2017, du 8 avril 2019 et du 23 septembre 2019, juillet 2020 et décembre 2020 :

- **Avenant 1** : 25 septembre 2017
 - transfert du contrat de DSP de Transdev Urbain à Transdev Niort Agglomération
 - Modalités de mise à disposition des vélos
- **Avenant 2** : 8 avril 2019
 - Modification de l'offre de transport collectif y compris événementielle et TAD du dimanche
 - Adaptation du parc aux modifications d'offre
 - Frais de réimpression
 - Evolution du Dispositif CICE
 - Mise en place du coefficient correcteur de mobilité (passage des coefficients de mobilité à la mesure réelle de la mobilité par cellules compteuses)
 - Nouvelle livrée des véhicules
 - SAEIV et système de comptage
 - Précisions sur le covoiturage
 - Evolution des modalités de mise à disposition des vélos et trottinettes
 - Mise à jour du règlement d'exploitation
 - PTA et PIA
- **Avenant 3** : 23 septembre 2019
 - Modification de l'article 13 Mise à disposition des biens nécessaires à l'exploitation
- **Avenant 4** : juillet 2020
 - Modifications de l'offre de transport collectif
 - Reprise des investissements SAEIV et système de comptage par l'autorité délégante
 - Intégration du contrat de maintenance de la vidéo protection pour tout le parc
 - Correction du nombre de voyages (erreur matérielle)
- **Avenant 5** : décembre 2020
 - Mise à jour de la redevance d'usage
 - SAEIV : l'investissement est supporté par le délégataire et financé par amortissement dans la CFF
- **Avenant 6** : juin 2021
 - Prise en compte des impacts financiers de la crise sanitaire de la COVID 19 de l'année 2020.

- **Avenant 7** : juin 2021

- Levée partielle de l'option 5 Reprise des lignes scolaires internes à la CAN au 1^{er} septembre 2020 (transfert de la Région)
- Mise à jour de l'offre de modes actifs (vélos à assistance électrique, vélos en libre-service, vélos cargos, trottinettes)
- P+R : offres navettes
- Levée de l'option 4 : maintien du dépôt actuel au 1^{er} janvier 2020
- Mise à jour du PPI
- Location de 3 bus (transition énergétique)

Le présent avenant 8 a pour objectif de prendre en compte

- les impacts de la COVID sur l'année 2021.

Article 1 Les impacts généraux de la crise COVID

La pandémie COVID a touché les mois d'avril et mai 2021 avec une 3^{ème} semaine de vacances scolaires à Pâques à la place d'une semaine scolaire et un rattrapage de semaine scolaire en mai 2021. Les établissements scolaires ont été fermés du vendredi 2 avril pendant 3 semaines pour une rentrée scolaire le 26 avril 2021.

Ainsi, pour le territoire de l'autorité délégante, les modifications ont concerné la semaine du 6 au 9 avril qui est passée en période vacances scolaires (le lundi 05 était le lundi de Pâques et férié). Pour la semaine du 26 au 30 avril, l'autorité délégante n'a pas été impactée car cette semaine était la semaine de reprise initialement prévue dans le calendrier scolaire pour les élèves.

Cette modification a donc touché principalement l'offre en sous-traitance avec les lignes scolaires non effectuées.

Les impacts de la crise COVID 19 pour l'année 2021 ont été les suivants en termes d'écart d'offre (réalisée – contractuelle) :

- Avril 2021 :
 - – 1.230 km en propre (– 533 km commerciaux et - 697 km haut le pied en propre bus)
 - – 23.422 km en sous-traitance (-14.463 km commerciaux sous-traités et – 8.959 km haut le pied sous-traités)
 - – 31 heures de conduite en propre
 - – 301 heures de conduite en sous-traitance

Les unités d'œuvre détaillées (km et heures de conduite) sont les suivantes :

CONTRACTUEL		Total avril 21
Kms HLP en propre	Minibus	874
	Midibus	2 775
	Standard	17 140
	Articulés	686
Kms commerciaux en propre	Minibus	6 185
	Midibus	19 639
	Standard	116 924
	Articulés	4 855
Km commerciaux sous-traités	Cars	40 576
Km HLP Sous-traités	Cars	26 417
Heures en propre		8 104
Heures en sous-traitance		6 507
REALISE		Total avril 21
Kms HLP en propre	Minibus	874
	Midibus	2 775
	Standard	16 443
	Articulés	686
Kms commerciaux en propre	Minibus	6 185
	Midibus	19 639
	Standard	116 391
	Articulés	4 855
Km commerciaux sous-traités	Cars	26 113
Km HLP Sous-traités	Cars	17 458
Heures en propre		8 073
Heures en sous-traitance		1 158
ECART (Réalisé - Contractuel)		Total avril 21
Kms HLP en propre	Minibus	0
	Midibus	0
	Standard	-697
	Articulés	0
Kms commerciaux en propre	Minibus	0
	Midibus	0
	Standard	-533
	Articulés	0
Km commerciaux sous-traités	Cars	-14 463
Km HLP Sous-traités	Cars	-8 959
Km Totaux Sous-traités	Cars	-23 422
Heures en propre		-31
Heures en sous-traitance		-301
Heures en sous-traitance		-856
Annexe 16 du contrat		Total avril 21
Coût salarial horaire en propre		35,69 €
Coût km Standards		0,48 €
Coût km Cars SST		0,44 €
Coût salarial horaire SST		20,75 €
Coûts de l'avenant 8 - Impact COVID		
Economie de Coût de personnel de conduite		- 1 115 €
Economie de Coût de roulage des standards		- 256 €
Economie de coût de personnel en SST		- 17 772 €
Economie de coûts de roulage en SST		- 6 364 €
Surcoûts (cf. factures justificatives en euros courants)		79 167 €
TOTAL COUTS IMPACT COVID		53 660 €

Source : CEX Avenant 8 vdef – onglet Ecart Production.xls

Les variations de coûts s'élèvent à 53.660 € valeur décembre 2016 pour l'année 2021 :

- - 24.136 € valeur décembre 2016 de coûts de sous-traitance :
 - o 14.463 km sous-traités non réalisés * 0,44 € valeur décembre 2016 par km soit – 6.364 €
 - o 856,5 d'heures de conduite de sous-traitance * 20,75 € valeur décembre 2016 soit – 17.772 €
- - 256 € valeur décembre 2016 de coûts d'entretien maintenance en propre (534 km * 0,48 € valeur décembre 2016)
- - 1.115 € valeur décembre 2016 de coût salarial de conduite (31,25 heures de conduite économisées * 35,69 € valeur décembre 2016)
- 79.167 € de surcoûts de désinfection (cf. factures jointes en annexes pour 86.004 déflatées par le coefficient d'actualisation 2021 : 1,08636).

A ces variations de coûts de production s'ajoutent les économies de frais d'assistance Siège et Région pour – 547 € (-339 € de siège et – 208 € de direction régionale).

Au total, la variation de coûts pour 2021 est de 53.113 € au titre de l'avenant 8.

Ils ont été calculés à partir des coûts unitaires kilométriques de l'annexe 16.

Article 2 La perte de recettes liée à la crise sanitaire COVID 19

Il n'y a aucune perte de recettes à compenser pour l'année 2021.

Article 3 La compensation des pertes de recettes publicité

Il n'y a pas eu d'impact de la crise sanitaire de la COVID 19 sur les recettes de publicité.

Article 4 La compensation des pertes de produits des amendes

Il n'y a pas de produit d'amende donc il n'y a aucun impact de la crise sanitaire de la COVID 19.

Article 5 La compensation des pertes de produits des services spéciaux

Il n'y a pas de services spéciaux réalisés dans le cadre de la DSP du réseau de transports urbains et donc il n'y a aucun impact de la crise sanitaire de la COVID 19.

Article 6 Synthèse des impacts économiques et financiers de l'Avenant 8

En synthèse les impacts détaillés de la crise sanitaire COVID 19 pour l'année 2021 (avril et mai) s'élèvent **53.113 € valeur Décembre 2016 en faveur du délégataire :**

Euros Décembre 2016	2021	Total 2017 - 2023
kilomètres commerciaux Avenant 8	-14 906	-14 906
Kilomètres commerciaux après Avenant 8	2 911 061	16 849 294
Sous traitance annexe 16 Avenant 8 y compris effet parc	- 24 136 €	- 24 136 €
charges coûts de roulage annexe 16 modification offre avenant 8	- 256 €	- 256 €
Assistance siège Avenant 8	- 339 €	- 339 €
Assistance Direction régionale Avenant 8	- 208 €	- 208 €
Impact personnel conduite annexe 16 des modifications d'offre avenant 8	- 1 115 €	- 1 115 €
Prise en charge désinfection janvier à Août 2021 Avenant 8	79 167 €	79 167 €
Impact charges Avenant 8	53 113 €	53 113 €
Contribution avenant 8	53 113 €	53 113 €
Total des produits d'exploitation avenant 8	53 113 €	53 113 €

Source : Avenant 8 DSP Annexes contractuelles COVID V5 DEF- Onglet Annexe 10.1 CEP DSP

Annexe 10 : compte d'exploitation de la sous-traitance en

Extrait du poste 61 Coût de sous-traitance

Euros Décembre 2016	2 021
km commerciaux totaux par sous-traitant avenant 8	-14 463
charges coûts de roulage Avenant 8	-6 364 €
Coûts salariaux de conduite Avenant 8	-17 772 €
Surcoût avenant 8	-24 136 €

Source : Avenant 8 DSP Annexes contractuelles COVID V5 DEF - Onglet Annexe 10.2 CEP Sous-traitance.

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) de l'annexe 10 est mis à jour pour l'année 2021 en euros Décembre 2016 et présenté en euros Décembre 2016 avec les impacts du présent avenant 8.

Article 7 Impacts de l'Avenant 8 sur la contribution financière forfaitaire de l'Autorité Déléguée

L'impact de l'avenant 8 sur la contribution financière forfaitaire est de + **53 113 € valeur décembre 2016** soit **0,08 % par rapport à la contribution du contrat initial**, principalement lié aux surcoûts de désinfection COVID qui se sont arrêtés fin août 2021.

Article 8 L'impact financier sur la contribution financière forfaitaire

Au total, la contribution financière forfaitaire s'élève à 70.395.297€ valeur décembre 2016 pour la durée du contrat 2017 – 2023 soit + 53.113 € valeur décembre 2016 au titre de l'avenant 8 qui impacte uniquement l'année 2021.

La contribution financière forfaitaire de l'année 2021 s'établit au total à 12.399.173€ valeur décembre 2016 après Avenant 8.

Au total les 8 avenants passés au contrat de DSP ont un impact de + 5.037.499€ soit + 7,71%.

Période - CFF en Euros Décembre 2016	Contribution financière forfaitaire de l'Autorité délégante - Contrat initial	Contribution financière forfaitaire de l'Autorité délégante APRES Avenant 7	Avenant 8 - CFF euros Décembre 2016	Contribution financière forfaitaire de l'Autorité délégante APRES Avenant 8	impact des 8 avenants
Du 1er avril au 31 décembre 2017	9 282 288 €	9 433 838 €		9 433 838 €	151 550 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2018	10 521 235 €	10 879 043 €		10 879 043 €	357 808 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2019	10 455 694 €	11 365 502 €		11 365 502 €	909 808 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2020	10 533 608 €	11 601 303 €		11 601 303 €	1 067 695 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2021	10 908 391 €	12 346 059 €	53 113 €	12 399 173 €	1 490 782 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2022	10 912 826 €	11 765 974 €		11 765 974 €	853 148 €
Du 1er janvier au 31 mars 2023	2 743 756 €	2 950 465 €		2 950 465 €	206 709 €
TOTAL	65 357 798 €	70 342 184 €	53 113 €	70 395 297 €	5 037 499 €
% Avenant / Contribution initiale		16,38%	0,08%	16,46%	7,71%
Km commerciaux	16 386 811	16 864 200	- 14 906	16 849 294	
Contribution / km commercial	3,99 €	4,17 €	- 3,56 €	4,18 €	

Source : Avenant 8 Annexes contractuelles V5 DEF - Onglet CFF Synthèse.xls

Ces montants sont en valeur Décembre 2016, sans TVA. La contribution financière suit la réglementation et la jurisprudence en vigueur en matière de TVA.

Article 9 Liste des annexes

Avenant 8 Annexes contractuelles mises à jour et détaillées pour la crise sanitaire COVID (Excel)

Article 10 Autres clauses contractuelles

Toutes les autres stipulations du Contrat, ainsi que de ses précédents avenants non contraires aux stipulations du présent avenant ou non modifiées par celui-ci, poursuivent leurs effets dans les mêmes termes et conditions.

A Niort, le

Pour l'Autorité délégante,

La Communauté d'Agglomération du Niortais

Le Vice-Président aux mobilités

Alain LECOINTE

Pour le Délégataire,

Transdev Niort Agglomération,

Le Président

Pascal MORGANTI